

12 **DEMANDE DE BREVET EUROPEEN**

21 Numéro de dépôt: 80401221.9

51 Int. Cl.³: **A 47 C 3/16, A 47 C 5/12,**
A 47 C 5/04

22 Date de dépôt: 26.08.80

30 Priorité: 08.10.79 FR 7924940

71 Demandeur: **Delhome, René, Les Chassis, F-26600 La Roche de Glun (FR)**

43 Date de publication de la demande: 15.04.81
Bulletin 81/15

72 Inventeur: **Delhome, René, Les Chassis, F-26600 La Roche de Glun (FR)**

64 Etats contractants désignés: **AT BE CH DE FR GB IT LI LU NL SE**

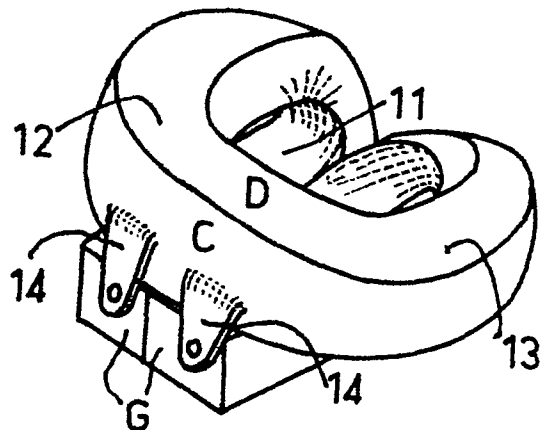
74 Mandataire: **Phélip, Bruno et al, c/o Cabinet HARLE & LECHOPIEZ 21, rue de La Rochefoucauld, F-75009 Paris (FR)**

54 **Siège obtenu à partir d'une boucle.**

57 L'invention concerne un siège.

Le siège est réalisé à partir d'un boudin de mousse replié sur lui-même pour former une boucle, le siège étant obtenu en retournant ladite boucle de telle sorte que sa partie incurvée repose sur les deux extrémités du boudin et constitue un dossier 12, tandis que lesdites extrémités réunies forment une assise 11.

Application à la fabrication de fauteuils et de banquettes.



EP 0 027 063 A1

TITRE MODIFIÉ
voir page de garde

Siège obtenu à partir d'une boucle et procédé de réalisation dudit siège.

La présente invention concerne un siège obtenu à partir d'une boucle et un procédé de réalisation de celui-ci.

L'invention s'applique plus particulièrement à la
5 réalisation de sièges tels que des fauteuils ou des banquettes.

Il est déjà connu de réaliser des sièges à partir d'un seul élément, notamment à partir d'un bloc de mousse plastique, découpé de manière à constituer une assise et un dossier. Outre le fait que ce type de siège doit être découpé selon un gabarit
10 déterminé, ce qui entraîne des chutes et des pertes de matière, la forme donnée au siège est définitive et ne peut plus être modifiée à volonté par l'utilisateur.

On connaît par ailleurs, des sièges formés essentiellement par un sac rempli d'un matériau de remplissage, et qui
15 sont déformables du fait du manque de consistance du matériau remplissant le sac. Ces sièges ont une allure générale en forme de poire, qui ne peut être fondamentalement modifiée à volonté par l'utilisateur.

Outre les inconvénients précités, tous ces sièges connus formés d'un seul élément sont généralement d'un prix de revient
20 relativement élevé.

Le but de la présente invention est donc de proposer un siège économique, pouvant être modifié, auquel l'utilisateur peut donner des formes naturelles esthétiques au gré de sa fantaisie.

5 Le siège selon l'invention est essentiellement constitué par un élément bouclé de forme enveloppante définissant un passage central le traversant de part en part, une partie de l'élément bordant un côté du passage central étant retournée sur la partie complémentaire qui borde le côté opposé.

10 L'élément bouclé servant à réaliser le siège selon l'invention peut être constitué soit par un boudin déformable replié en boucle fermée, et dont les extrémités sont réunies entre elles, soit par deux boudins juxtaposés dont les extrémités sont réunies deux à deux et qui délimitent un espace vide central.

15 Lorsque l'élément est constitué par un seul boudin replié en boucle, ses extrémités peuvent être, soit juxtaposées, soit réunies bout à bout, auquel cas l'élément forme un anneau déformable.

20 Lorsque l'élément est formé par deux boudins juxtaposés, ceux-ci peuvent être vrillés sur eux-mêmes avant d'être réunis aux extrémités.

L'invention va maintenant être décrite plus en détail en se référant à des modes de réalisation particuliers cités à titre d'exemples non limitatifs et représentés sur les
25 dessins annexés, dans lesquels :

- la Fig. 1 représente un premier type d'élément de base bouclé, formé par un élément oblong dont les extrémités sont accolées,

- la Fig. 2 représente la boucle de la Fig. 1 dont

les extrémités ont été retournées vers l'intérieur de celle-ci,

- la Fig. 3 représente un deuxième type d'élément bouclé formé par une boucle en fer à cheval dont les extrémités sont réunies par un élément intercalaire,

5 - la Fig. 4 représente un troisième type d'élément formé par une boucle annulaire constituée par un élément oblong dont les extrémités sont réunies bout à bout,

10 - la Fig. 5 représente un quatrième type d'élément de base ayant une boucle en forme de boutonnière formée de deux boudins juxtaposés aux extrémités jointives,

- la Fig. 6 représente un élément bouclé similaire à celui de la figure 5, dont les boudins ont été vrillés sur eux-mêmes,

15 - la Fig. 7 représente un élément bouclé similaire à celui de la figure 5, mais comportant un élément intercalaire à une extrémité,

- les Fig. 8, 9, 10, 11 et 12 représentent différentes formes de fauteuil obtenues à partir de l'élément bouclé de la Fig. 1,

20 - la Fig. 13 représente une forme de fauteuil obtenue à partir de l'élément annulaire de la Fig. 4,

- les Fig. 14 et 15 représentent respectivement des formes de fauteuil ou de banquette, obtenues respectivement à partir de l'élément bouclé de la Fig. 2 et de l'élément en fer à cheval de la Fig. 3,

25 - les Fig. 16 et 17 représentent des formes de fauteuil obtenues respectivement à partir des éléments fendus représentés sur les Fig. 6 et 7,

- la Fig. 18 représente un cinquième type d'élément bouclé de base,

- Les Fig. 19 à 21 représentent trois type de fauteuil obtenus à partir de l'élément de la Fig. 18,

5 - les Fig. 22 et 23 représentent un sixième type d'élément bouclé de base,

- les Fig. 24 et 25 représentent un septième type d'élément bouclé de départ,

- les Fig. 26 et 27 représentent des variantes de l'élément de la Fig. 18,

10 - les Fig. 28 et 29 représentent un fauteuil obtenu à partir d'une boucle fermée en tube métallique.

Tous ces modes de réalisation ont notamment pour caractéristique essentielle commune d'être obtenus à partir d'un seul élément bouclé replié sur lui-même.

15 Selon un premier type, l'élément représenté sur la Fig. 1 se compose d'un boudin souple 1, recourbé sur lui-même de manière à former une boucle 2, dont les deux extrémités 3 et 4 opposées à la partie incurvée 5 sont juxtaposées et réunies entre elles directement, par exemple par collage. Selon
20 un second mode de réalisation les extrémités 3 et 4 de la boucle peuvent également être réunies entre elles non pas directement, mais par l'intermédiaire d'un élément intercalaire 6, tel que représenté sur le Fig. 3, la boucle ainsi réalisée étant en forme de fer à cheval.

25 L'élément de base servant à réaliser un siège selon l'invention peut également se présenter selon un troisième type sous une forme annulaire (fig. 4) lorsque les éléments 3 et 4 du boudin le constituant sont réunis bout à bout

dans le prolongement l'un de l'autre.

Selon un quatrième type d'élément de base servant également à confectionner un siège, selon l'invention, peut être constitué très simplement à l'aide de deux boudins souples 7 et 8 juxtaposés (voir Fig. 5), ces boudins n'étant réunis entre eux qu'à leurs extrémités et définissant une fente centrale 9 traversant l'élément de part en part. Pour faciliter le retournement de l'élément souple lorsque celui-ci est formé de deux boudins juxtaposés tels que représentés sur la figure 5, il peut être prévu de vriller chacun des boudins, par exemple d'un quart de tour, tel que représenté sur la figure 6. Enfin, pour améliorer l'inclinaison du dossier des sièges réalisés, il est prévu de réunir les deux boudins 7 et 8, d'une part en les accolant directement à une extrémité et, d'autre part, en les réunissant à l'autre extrémité par l'intermédiaire d'un élément intercalaire 10, tel que représenté sur la figure 7.

Les boudins souples servant à confectionner l'élément de forme enveloppante à partir duquel seront réalisés les fauteuils selon l'invention peuvent être aussi bien des boudins de mousse de matière plastique qu'une manche tubulaire souple bourrée d'un matériau de remplissage, ou qu'une enveloppe étanche gonflable, la section droite de ces boudins pouvant être rectangulaire, circulaire, ou de toute autre forme.

De préférence, et pour faciliter la description qui va suivre, les modes de réalisation particuliers décrits ci-après sont tous réalisés à l'aide d'un ou de plusieurs boudins de section rectangulaire.

Pour fixer les idées, en partant d'un élément bouclé posé à plat, tel que représenté sur la figure 1, on désigne par A les faces supérieures planes juxtaposées des

deux extrémités réunies 3 et 4, par B la face plane supérieure de la partie incurvée 5 de la boucle 2, par C la face convexe extérieure à la boucle 2, par D la face plane inférieure de la partie incurvée 5, par E la face concave de ladite partie incurvée située à l'intérieur de la boucle, par F la face plane inférieure des deux extrémités 3 et 4, et par G les faces planes en bout desdites extrémités.

Selon un premier mode de retournement de l'élément bouclé de la figure 1, la face supérieure B de la partie incurvée 5 est rabattue sur les faces A des extrémités de l'élément 1, et l'on obtient ainsi un fauteuil selon l'invention tel que représenté sur la figure 8, ledit fauteuil comportant une assise 11, constituée par les deux extrémités réunies 3 et 4 de l'élément 1, un dossier 12 formé par la partie incurvée 5 de la boucle, cette partie étant superposée aux extrémités 3 et 4, et des accoudoirs latéraux 13 constitués par les deux parties latérales de la boucle. La partie incurvée 5 constituant le dossier 12 du siège est maintenue appliquée sur les extrémités 3 et 4 formant l'assise par des pattes de retenue 14 reliées au dossier 12 et, par exemple, boutonnées sur les faces en bout G des extrémités. La face intérieure concave E de la partie incurvée 5 de la boucle constitue alors la face d'appui du dossier 12 dont la face supérieure est formée par la face D, tandis que le dos est formé par la face convexe C.

Selon un deuxième mode de retournement, la face convexe C de la partie incurvée 5 est appliquée sur les deux faces planes A des extrémités 3 et 4 de la boucle, ce mode de repliement permettant d'obtenir un fauteuil tel que représenté sur la figure 9, ce fauteuil comportant un dossier 15

dont la face d'appui est la face D et la face supérieure la face E. Le dossier 15 est également maintenu appliqué contre l'assise par l'intermédiaire de pattes de liaison, non représentées, boutonnées sur les faces latérales de cette assise à l'aide de boutons espacés permettant un réglage de l'inclinaison du dossier.

5

Selon un troisième mode de retournement de l'élément bouclé représenté sur la figure 1, la face plane inférieure D est amenée au contact des faces supérieures A des extrémités 3 et 4. Ce mode de repliement de l'élément 1 conduit à la réalisation d'un fauteuil tel que représenté sur la figure 10, ce fauteuil comportant un dossier 16 dont la face d'appui est constituée par la face C, et la face supérieure est la face B de l'élément bouclé de la figure 1. Le dossier 16 peut également être maintenu appliqué sur les faces A constituant l'assise du fauteuil à l'aide de pattes de liaison, non représentées, également boutonnées au dos dudit fauteuil.

10

15

Selon un quatrième mode de retournement de la boucle de la figure 1, la face intérieure concave E est amenée au contact des faces A des deux extrémités 3 et 4. On obtient ainsi un fauteuil tel que représenté sur la figure 11, dont le dossier 17 comporte pour face d'appui la face D, pour face supérieure la face C, et pour face arrière la face B, ce dossier pouvant être également maintenu en contact avec l'assise du fauteuil par l'intermédiaire de pattes de liaison non représentées.

20

25

Enfin, selon un cinquième mode de retournement de la boucle de la figure 1, on replie les deux extrémités réunies 3 et 4 à l'intérieur de la boucle 2, ce qui permet d'obtenir un siège tel que représenté sur la figure 12,

30

l'assise 18 étant constituée par la partie incurvée 5 de la
boucle de la figure 1 et le dossier 19 étant formé par les
deux extrémités accolées 3 et 4 de ladite boucle, la face
d'appui de ce dossier étant formée par les faces planes
inférieures F de ces extrémités. Bien entendu, des attaches
5 ou pattes de liaison, non représentées, sont prévues pour retenir
les extrémités 3 et 4 à l'intérieur de la boucle et empêcher
que celle-ci ne se déplie.

A partir de l'élément annulaire représenté sur
la figure 4, il est possible de réaliser un fauteuil tel que
10 représenté sur la figure 13. Ce fauteuil comporte une assise 20
et un dossier 21 qui n'est autre que le prolongement de ladite
assise. Ce dossier 21 a une face d'appui qui est la face inté-
rieure E de l'anneau de la figure 4, et une face supérieure
qui est la face B dudit anneau, laquelle forme également
15 l'assise du fauteuil. Pour éviter le dépliement de la boucle,
on peut prévoir, comme représenté sur la figure 13, une patte
de liaison 22 qui maintient rapprochées les deux parties cons-
tituant l'assise 20.

En retournant une première fois l'élément bouclé
20 de la figure 1, on obtient, comme on l'a vu, une boucle représen-
tée sur la figure 2 dans laquelle les extrémités 3 et 4 sont
retournées et dirigées vers l'intérieur de la boucle. Les faces
en bout G desdites extrémités sont alors disposées en regard
de la face incurvée intérieure de la boucle qui n'est autre
25 que la face C. Si l'on fixe, par exemple par collage, lesdites
extrémités le long des parois latérales de la boucle, comme
représenté sur la figure 2, et que l'on retourne la partie
incurvée 5 de manière à amener la face inférieure B en contact
avec les faces F des extrémités 3 et 4, on obtient un large
30 fauteuil ou une banquette tel que représenté sur la figure 14.

Ce large fauteuil ou banquette comporte une assise 23 de grande largeur formée par la juxtaposition de quatre épaisseurs d'éléments, et le dossier 24 comporte une face d'appui qui n'est autre que la face E, tandis que la face arrière est la face C.

Une banquette analogue peut être obtenue à partir de la boucle en fer à cheval représentée sur la figure 3. En retournant cette boucle en fer à cheval comme précédemment, on obtient également une banquette ou un large fauteuil tel que représenté sur la figure 15, dont l'assise 25 est constituée par l'élément intercalaire 6 et par les deux largeurs des deux extrémités 3 et 4 et dont le dossier 26 est formé par la partie incurvée 5 de la boucle de la figure 3.

Des sièges analogues à ceux décrits précédemment peuvent également être obtenus à partir de l'élément souple représenté sur la figure 5 et formé de deux boudins juxtaposés dont seules les extrémités sont réunies deux à deux, de manière à laisser subsister une fente centrale.

Les fauteuils obtenus à l'aide de cet élément ayant généralement un dossier incliné vers l'assise, on préférera utiliser un élément tel que représenté sur la figure 6, constitué également de deux boudins juxtaposés dont les extrémités sont seules réunies deux à deux de manière à ménager une fente centrale, lesdits boudins étant au préalable vrillés sur eux-mêmes, par exemple d'un quart de tour. A partir d'un tel élément, et en effectuant un retournement de la boucle qu'il forme, on obtient un fauteuil tel que représenté sur la figure 16, ledit fauteuil présentant l'avantage de posséder un dossier 27 incliné non plus vers l'avant mais vers l'arrière, l'inclinaison dudit dossier étant fonction de l'angle de vrillage imposé aux deux boudins avant de réunir leurs extrémités.

Un autre moyen pour obtenir un dossier incliné est d'interposer entre les extrémités des deux boudins un élément intercalaire 10 tel que représenté sur la figure 7. A partir d'un élément ainsi formé, il est possible d'obtenir un fauteuil tel que représenté sur la figure 17, la partie centrale du dossier 28 d'un tel fauteuil étant constituée par l'élément intercalaire 10 en forme de coin servant à réunir les extrémités correspondantes des deux boudins 7 et 8 de l'élément souple. Ici encore, l'inclinaison du dossier 28 est fonction de l'angle d'ouverture du coin formé par la pièce intercalée 10, l'augmentation de cet angle entraînant un basculement correspondant vers l'arrière du dossier 28.

Ces quelques exemples de sièges selon l'invention décrits précédemment, permettent d'obtenir une position de relaxation naturelle des bras de l'occupant lorsqu'ils reposent sur les accoudoirs.

Des fauteuils tout aussi simples à réaliser et tout aussi confortables et de formes agréables tels que représentés sur les figures 19 à 21 peuvent être obtenus à partir d'un cinquième type d'élément de base représenté sur la figure 18 et qui comporte une boucle 30 munie d'un appendice 31. Cet élément est réalisé à partir d'un bloc de mousse allongé fendu longitudinalement sur une partie de sa longueur de manière à former deux bras 32 et 33 dont les extrémités sont collées ou soudées à chaud en bout selon le plan de raccordement 34.

En repliant et en engageant l'appendice 31 dans l'ouverture de la boucle 30, on obtient le fauteuil de la figure 19. Si la boucle a été préalablement vrillée une fois ou deux fois on obtient respectivement les fauteuils des figures 20 et 21. En continuant à vriller la boucle 30 sur elle-même

on peut ainsi obtenir un grand nombre d'autres formes.

On peut aussi réaliser un sixième type d'élément de base à l'aide d'un premier bloc de mousse oblong 35 collé en son milieu perpendiculairement à l'extrémité d'un second bloc de mousse oblong 36 (fig. 22) de manière à former un T, les deux branches du T étant ensuite recourbées et collées en bout l'une à l'autre de façon à constituer un anneau 37 rapporté et fixé en bout du bloc 36 (voir fig. 23).

Enfin, selon un septième type de réalisation de l'élément bouclé de départ, il est prévu selon l'invention de découper un parallélépipède 38 dans la partie centrale d'un bloc de mousse 39 (fig. 24) de manière à réaliser un anneau de forme rectangulaire 40 qui est collé en bout du bloc 38 à l'autre extrémité duquel est rapporté par collage un bloc de rallonge 41 (fig. 25).

Avec les éléments bouclés du sixième et du septième type (fig. 23 et 25) on réalise des fauteuils de la même manière qu'avec l'élément du cinquième type de la fig. 18, c'est-à-dire en recourbant et en engageant la queue ou appendice desdits éléments dans la boucle de ceux-ci.

Si l'on souhaite modifier l'inclinaison du dossier des fauteuils obtenus avec les éléments de base du cinquième au septième type décrits précédemment, il suffit selon l'invention, de découper une fente transversale 42 à section en V dans l'appendice qui servira de dossier (fig. 26) et de coller ensuite les flancs en regard de ladite fente, ce qui relève ou abaisse le dossier selon que la fente à été faite à la partie supérieure ou inférieure de l'appendice. En variante, on peut aussi rapporter par collage en bout dudit appendice, un bloc

supplémentaire 43 pouvant être préformé pour constituer un appui-tête 44.

5 Ce type de fauteuil est très facile à habiller du fait qu'il suffit de recouvrir le boudin d'origine à l'aide d'un simple manchon tubulaire.

En outre, à l'aide de pattes ou attaches de fixation disposées en des endroits appropriés, il est possible de modifier à volonté l'inclinaison du dossier, ainsi que la forme générale du fauteuil.

10 Ce genre de fauteuil est très souple et facile à déplacer et également à stocker après avoir déplié la boucle et éventuellement séparé les deux extrémités de celle-ci pour reconstituer un boudin rectiligne.

15 Il est possible de commercialiser ce type de fauteuil sous deux formes, c'est-à-dire, soit démonté avec les boucles pliées et éventuellement les boudins allongés de telle sorte que l'utilisateur puisse reconstituer son fauteuil lui-même au gré de sa fantaisie, soit déjà mis en forme et revêtu d'un habillage qui lui conserve ladite forme.

20 Enfin, la technique de formation de fauteuil à partir d'éléments bouclés, selon l'invention, n'est évidemment pas limitée aux seuls éléments souples en mousse plastique, mais elle peut aussi être mise en oeuvre avec des éléments rigides composés, par exemple, de boucles en tubes ou en profilés métalliques
25 quelconques formant une armature 45 métallique de forme circulaire, elliptique, rectangulaire ou autre est repliée et enroulée sur elle-même de telle sorte que une de ses parties 46 s'engage à l'intérieur de la partie opposée 47 (voir fig. 28), un hamac 48 pouvant être ensuite fixé dans ladite boucle enroulée

(fig. 29) constituant une armature dont l'élasticité du métal assure la souplesse du siège.

Bien entendu, la portée de l'invention n'est pas limitée aux seuls modes de réalisation précédemment décrits, mais elle couvre également toutes variantes qui ne diffèreraient que par des détails. C'est ainsi que, notamment, toutes les autres formes de fauteuil susceptibles d'être obtenues en retournant une ou plusieurs fois la ou les boucles de départ entrent évidemment dans le cadre de l'invention.

5

10

15

20

25

30

REVENDEICATIONS

1. Siège caractérisé en ce qu'il se compose essentiellement d'un élément comportant une boucle et en ce que ledit élément est retourné sur lui-même de telle sorte qu'une partie forme l'assise et la partie opposée le dossier du
5 siège.

2. Siège selon la revendication 1, caractérisé en ce que l'élément est souple et constitué par un boudin déformable replié en boucle fermée et en ce que les extrémités dudit boudin sont réunies entre elles.

10 3. Siège selon la revendication 1, caractérisé en ce que l'élément est formé par deux boudins souples juxtaposés dont les extrémités sont réunies deux à deux et qui délimitent une fente centrale.

15 4. Siège selon la revendication 3, caractérisé en ce que deux des extrémités des boudins sont reliées directement entre elles et en ce que les deux autres extrémités sont réunies par l'intermédiaire d'un élément intercalaire.

20 5. Siège selon la revendication 1, caractérisé en ce que l'élément comporte un appendice prolongeant la boucle sur un côté, ledit appendice étant recourbé et engagé dans la boucle de manière à former le dossier du siège.

6. Siège selon l'une quelconque des revendications 1 à 5, caractérisé en ce que l'élément souple est en mousse de matière plastique.

25 7. Siège selon l'une quelconque des revendications 1 à 5, caractérisé en ce que l'élément souple comporte au moins une enveloppe tubulaire souple bourrée d'un matériau de remplissage.

8. Siège selon l'une quelconque des revendications 1 à 5, caractérisé en ce que l'élément souple comporte au moins une enveloppe tubulaire étanche gonflable.

5 9. Siège selon la revendication 1, caractérisé en ce qu'il comporte une armature essentiellement constituée d'une boucle en tube ou profilé métallique recourbé sur elle-même de telle sorte qu'une partie de ladite boucle soit engagée dans la partie opposée de celle-ci et en ce qu'un hamac est suspendu à ladite armature.

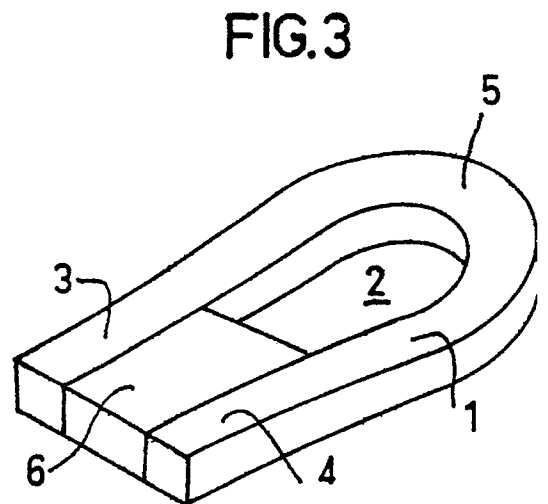
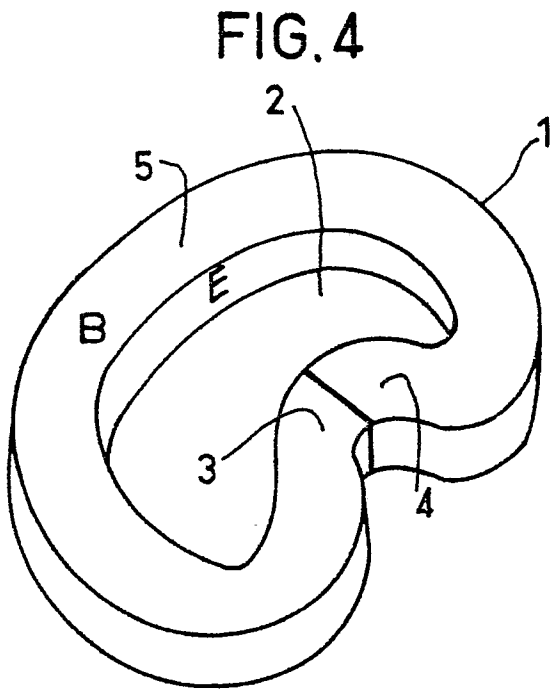
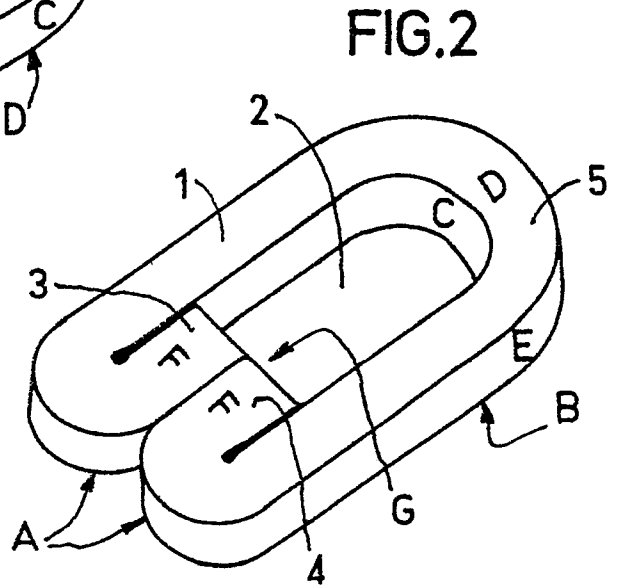
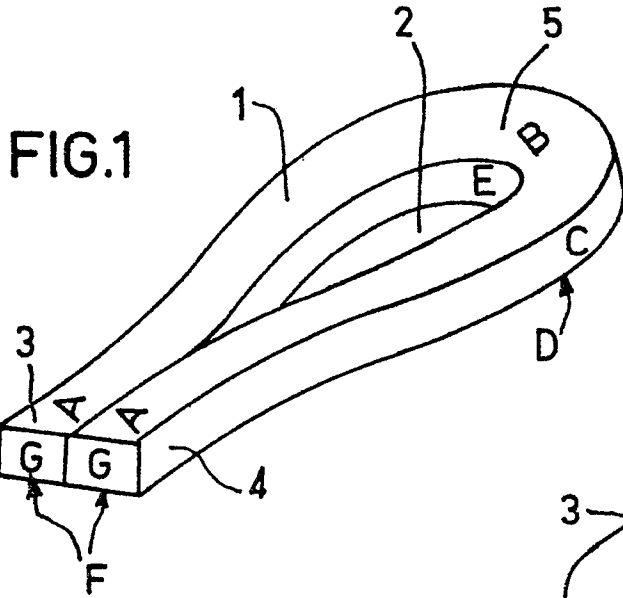
10

15

20

25

30



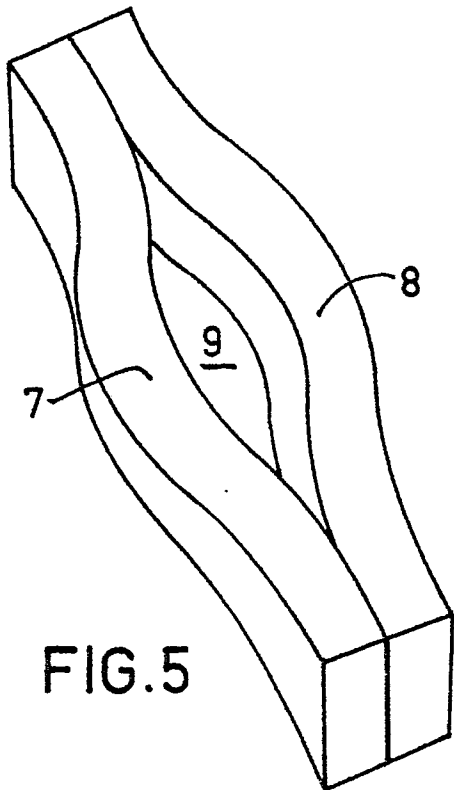


FIG. 5

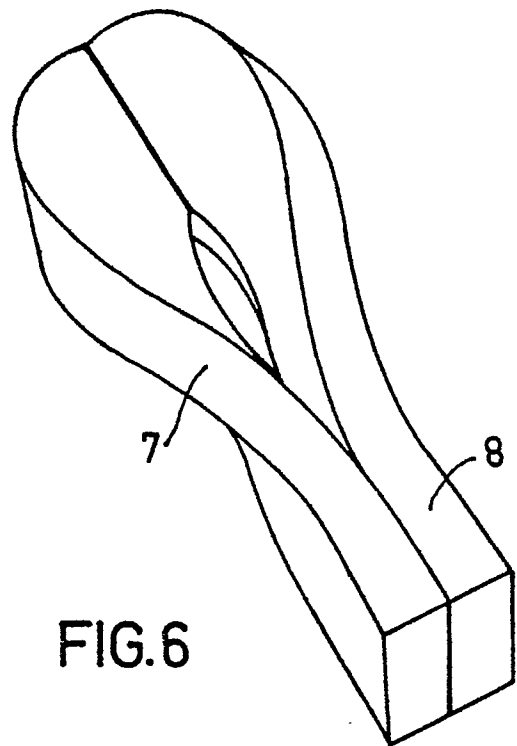


FIG. 6

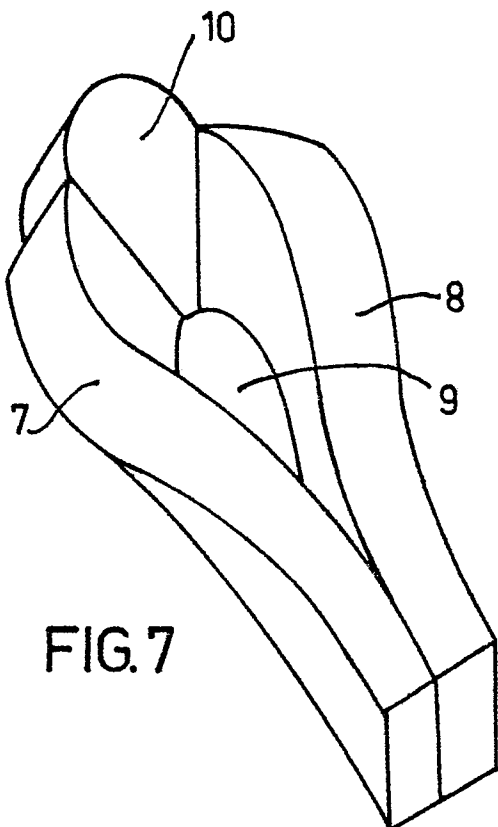


FIG. 7

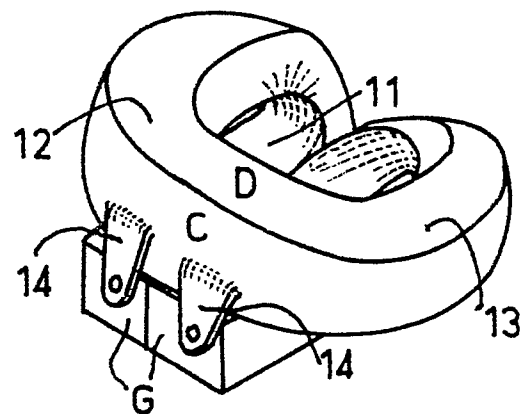


FIG. 8

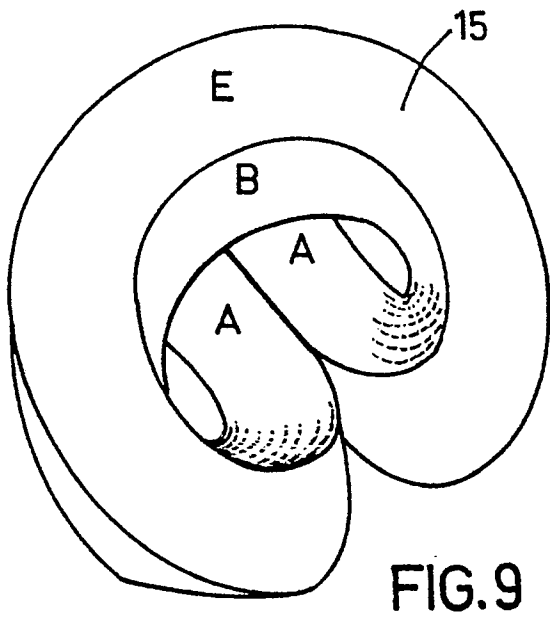


FIG. 9

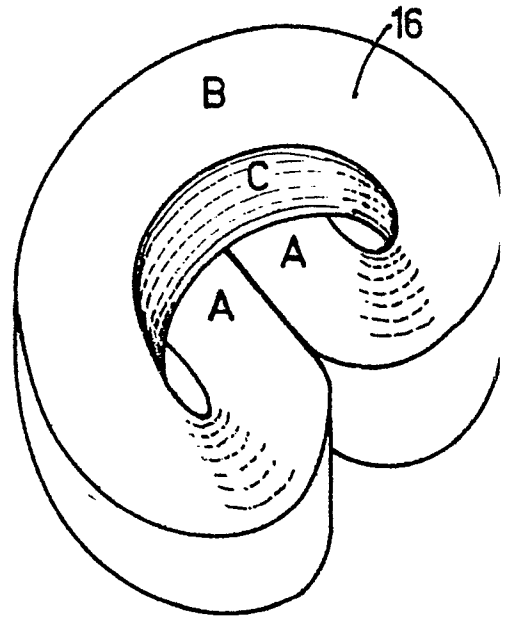


FIG. 10

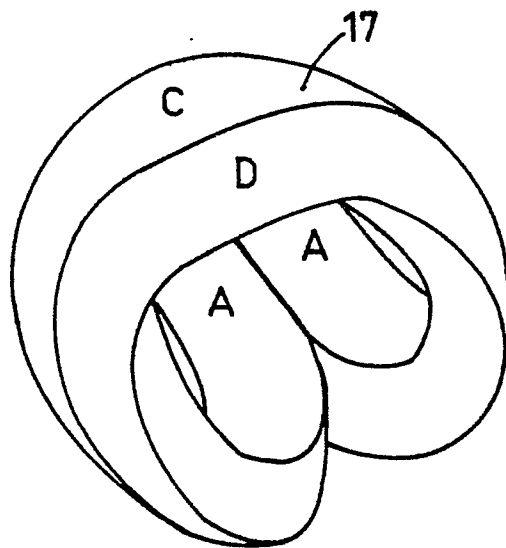


FIG. 11

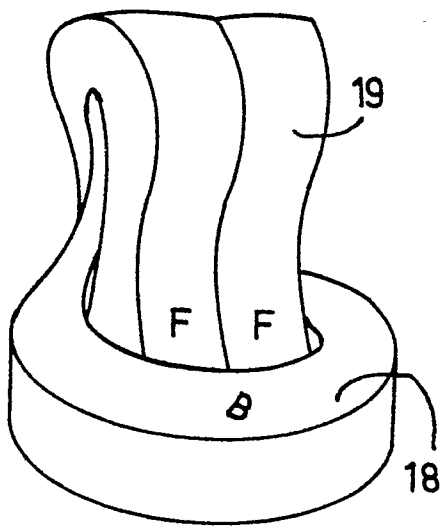


FIG. 12

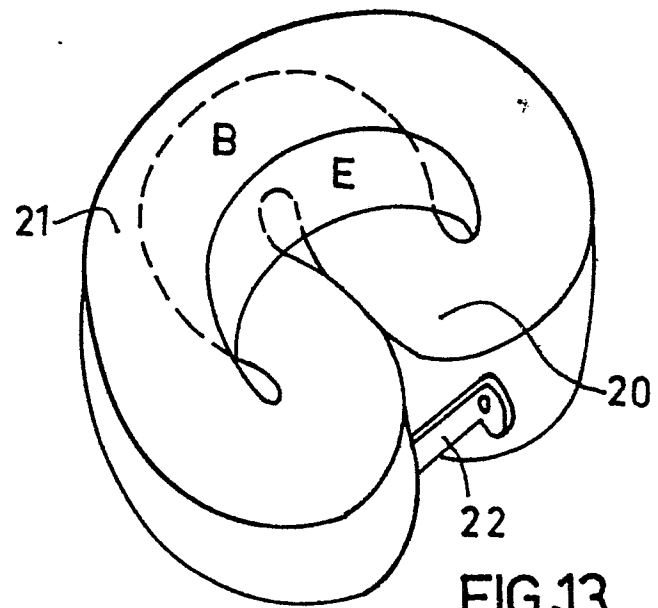


FIG. 13

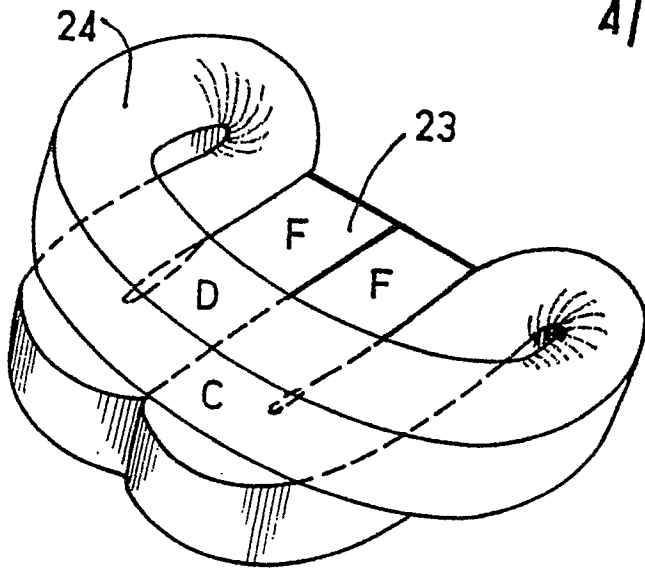


FIG. 14

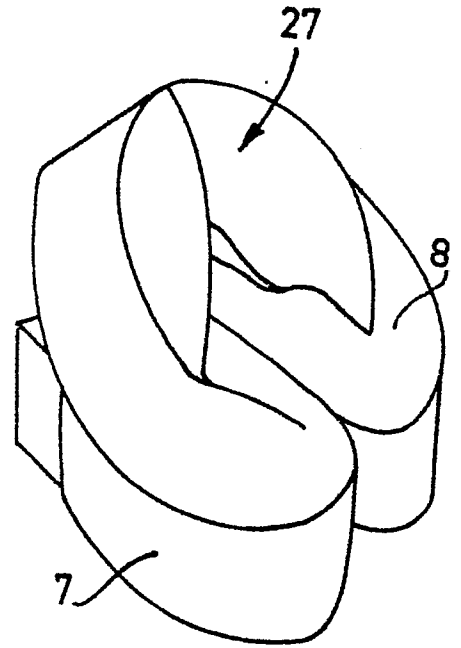


FIG. 16

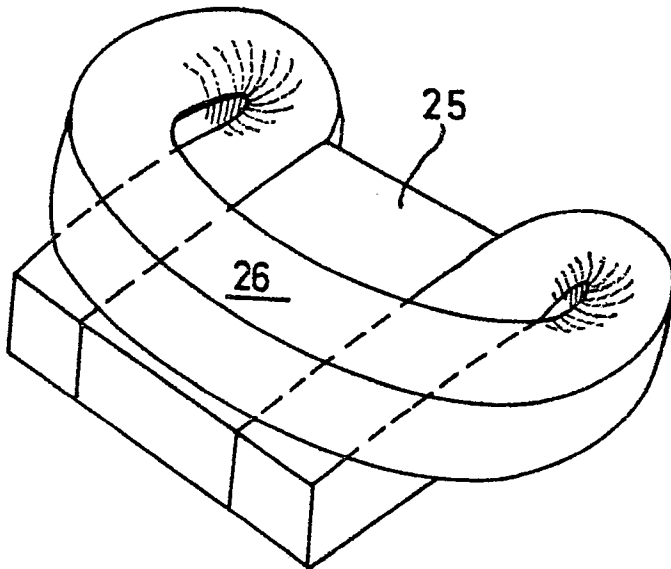


FIG. 15

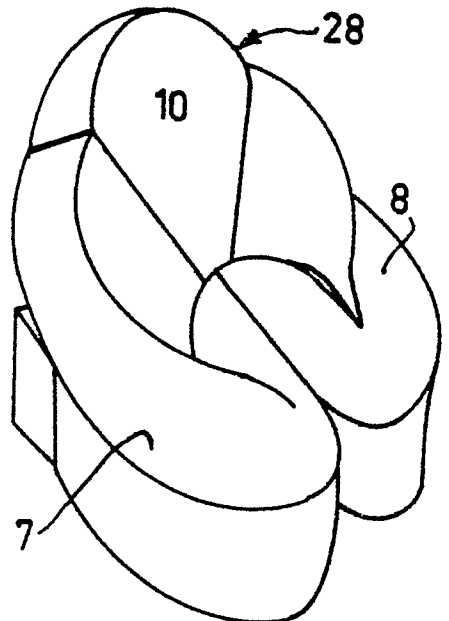


FIG. 17

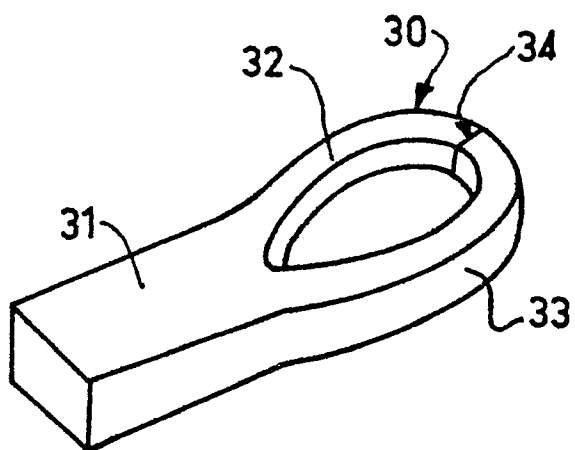


FIG. 18

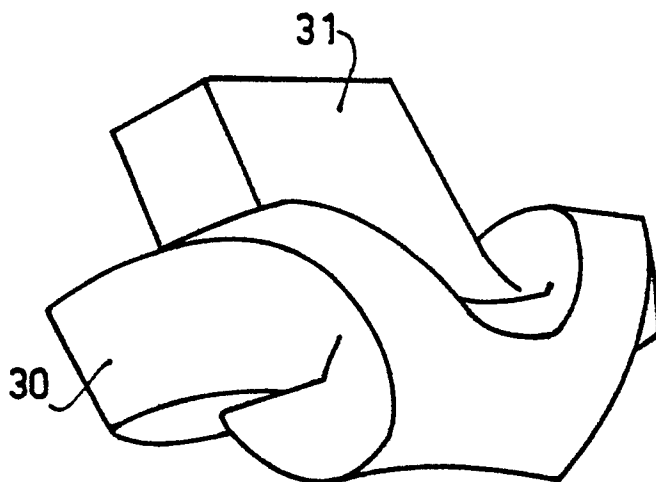


FIG. 19

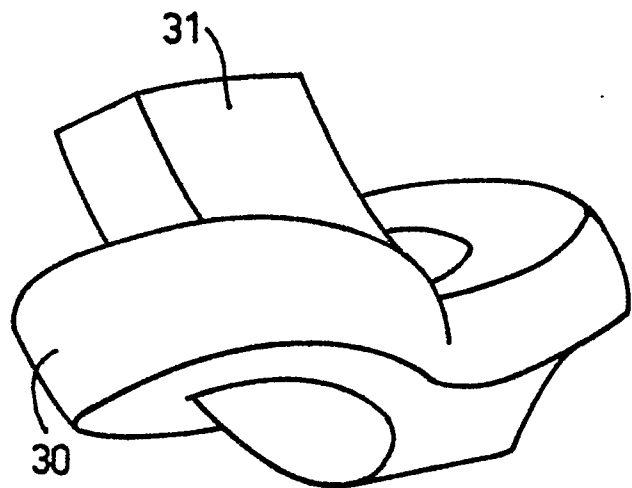


FIG. 20

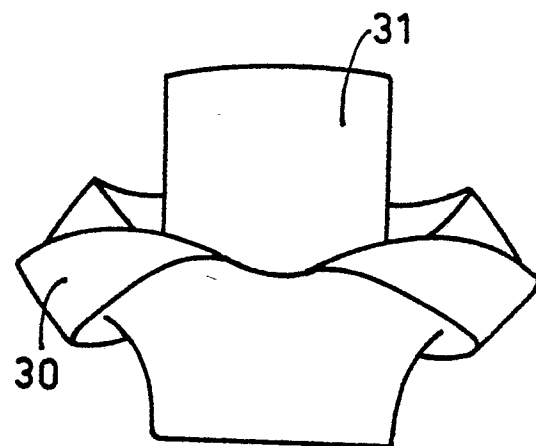


FIG. 21

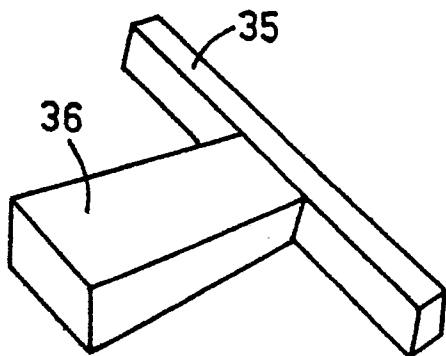


FIG. 22

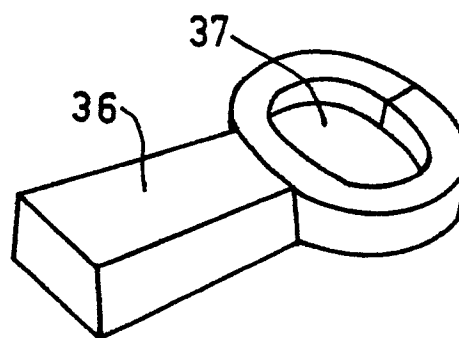


FIG. 23

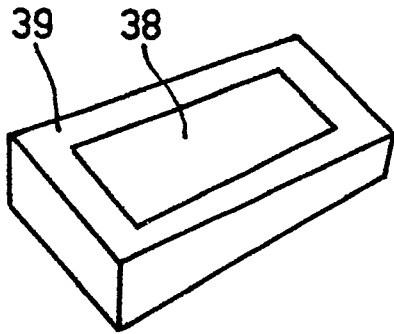


FIG. 24

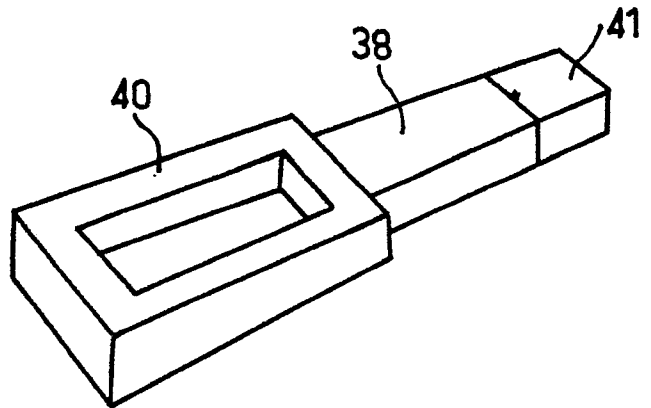


FIG. 25

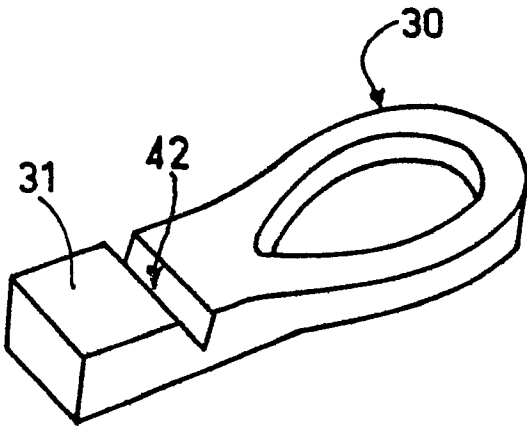


FIG. 26

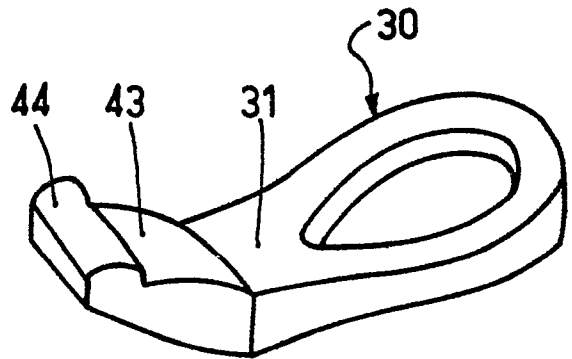


FIG. 27

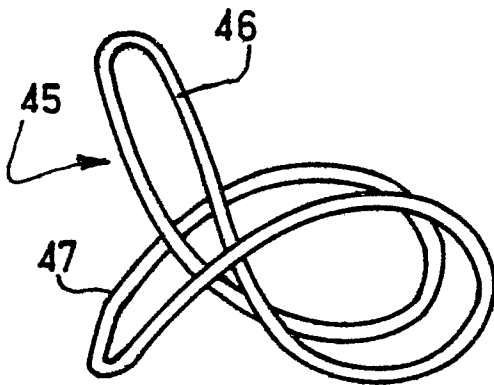


FIG. 28

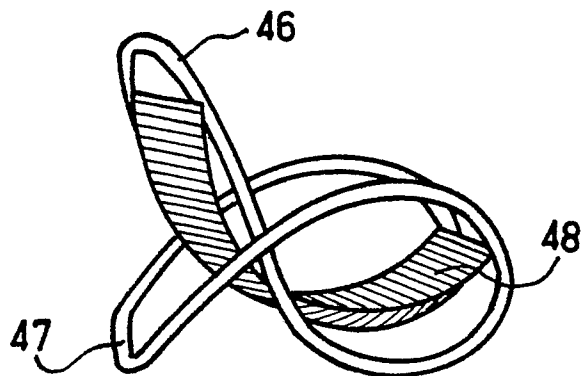


FIG. 29



DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int. Cl. 3)
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	
X	<p><u>FR - A - 2 364 637 (ACCLES)</u> * Revendication 1; figure 1 *</p> <p>--</p> <p><u>US - A - 3 678 553 (HERMELIN)</u> * Colonne 1, lignes 10-18, 42-43; figures *</p> <p>--</p> <p><u>BE - A - 769 974 (VAN LEUVEN)</u> * Page 2, paragraphes 3-6; figures *</p> <p>--</p> <p><u>FR - A - 1 578 158 (AUBERT)</u> * Page 1, lignes 17-22 *</p> <p>--</p> <p><u>GB - A - 942 917 (BAVARO)</u> * Revendications 1,2; figures *</p> <p>----</p>	<p>1</p> <p>1,2,6,7</p> <p>1,6,7</p> <p>8</p> <p>9</p>	<p>A 47 C 3/16 A 47 C 5/12 A 47 C 5/04</p> <p>DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int. Cl. 3)</p> <p>A 47 C</p> <p>CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES</p> <p>X: particulièrement pertinent A: arrière-plan technologique O: divulgation non-écrite P: document intercalaire T: théorie ou principe à la base de l'invention E: demande faisant interférence D: document cité dans la demande L: document cité pour d'autres raisons</p> <p>&: membre de la même famille, document correspondant</p>
X	Le présent rapport de recherche a été établi pour toutes les revendications		
Lieu de la recherche La Haye		Date d'achèvement de la recherche 06-01-1981	Examineur VANDEVONDELE